

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

## RÈGLEMENT NUMÉRO 485

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 485 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 920 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LA RUE MORIN ET LA 10<sup>e</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté en date du 14 octobre 2008 un programme particulier d'urbanisme visant à revitaliser le secteur central du village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté, en date du 9 février 2009, un plan stratégique de développement durable identifiant les projets à réaliser à court terme et moyen terme dans le but notamment d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des réseaux d'égout et des infrastructures routières sur la rue Morin et la 10<sup>e</sup> avenue a été identifié comme projet prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2009;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Robert Desjardins, conseiller

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement suivant soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants localisés sur la rue Morin:

- Construction d'un égout pluvial et réfection de la structure de chaussée (pavage, trottoir et bordure) sur trois (3) tronçons :

- entre la rue du Parc et la fosse septique commune
- entre la fosse septique commune et la 10<sup>e</sup> avenue
- entre la 10<sup>e</sup> avenue et le chemin du Curé-Corbeil Est

ARTICLE 3 : Le conseil décrète une dépense n'excédant pas 1 920 000 \$ pour l'application du présent règlement, laquelle dépense est établie à partir d'une estimation du coût des travaux (annexe A) réalisée par monsieur Pierre Delage, directeur général, en date du 26 février 2009 portant l'appellation « Montage financier du programme d'infrastructure » et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt pour une période de vingt (20) ans au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence de 1 920 000 \$.

ARTICLE 4 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION DU 10 MARS 2009

---

Jacques Brien,  
maire

---

Pierre Delage,  
directeur général /  
secrétaire-trésorier

No.	Titre du projet			Coût	
1	Restructuration des infrastructures de la rue Morin	Longueur	1000	mètres	
1.1	Tronçon de la rue du Parc jusqu'à la fosse septique commune	Longueur	390	mètres	
	<b>Démolition</b>				
	Glissière de sécurité à enlever	45	m	45.00 \$	2 025 \$
	Démolition des trottoirs de béton	585	m <sup>2</sup>	30.00 \$	17 550 \$
	<b>Infrastructures</b>				
	Égout sanitaire C.P.V. DR 41 250 mm, arrière lot	400	m.l.	200.00 \$	80 000 \$
	Égout sanitaire C.P.V. DR 35 250 mm, rue Morin	110	m.l.	180.00 \$	19 800 \$
	Regard sanitaire préfabriqué, béton armé, circulaires, 900mm dia., tampons tanchet conduite de ventilation	6	unité	4 400.00 \$	26 400 \$
	Regard sanitaire préfabriqué, béton armé, circulaires, 900mm dia.	5	unités	1 000.00 \$	5 000 \$
	Entrée de service sanitaire C.P.V. DR-28 100 mm, arrière lot	12	unités	800.00 \$	9 600 \$
	Entrée de service sanitaire C.P.V. DR-28 100 mm, raccordement	2	unité	200.00 \$	400 \$
	nouveau	4	unités	800.00 \$	3 200 \$
	Démantèlement du tuyau d'égout actuel	1	global	5 000.00 \$	5 000 \$
	Égout pluvial C.P.V. DR-35 300mm	390	m.l.	200.00 \$	78 000 \$
	Regard pluvial préfabriqué, béton armé, circulaire, 900mm. diam.	6	unités	4 000.00 \$	24 000 \$
	diam.	12	unités	3 000.00 \$	36 000 \$
	Trottoir en béton coulé	435	m <sup>2</sup>	75.00 \$	32 625 \$
	Bordure de granite	780	m.l.	115.00 \$	89 700 \$
	Garde-corps en acier galvanisé	45	m.	400.00 \$	18 000 \$
	Traverse piétonnière en pavé de béton	20	m	180.00 \$	3 600 \$
	<b>Aménagement</b>				
	Mobilier (corbeille à déchets)	2	unités	800.00 \$	1 600 \$
	Mobilier urbain (bancs)	2	unités	1 200.00 \$	2 400 \$
	Plantation d'arbres	10	unités	400.00 \$	4 000 \$
	Gazon en plaques pour réparations	320	m <sup>2</sup>	10.00 \$	3 200 \$
	Signalisation sécurité pour chantier riverains	1	global	2 500.00 \$	2 500 \$
	Ajustement et ajout de panneaux de signalisation	1	global	1 000.00 \$	1 000 \$
					475 600 \$
	Honoraires professionnels			10%	47 560 \$
					523 160 \$
				TPS 5%	26 158 \$
				TVQ 7.5%	41 199 \$
				Récupération de la TPS	(26 158) \$
1.1	Tronçon de la rue du Parc jusqu'à la fosse septique commune	Longueur	390	564 359 \$	
1.2	Tronçon de la fosse septique commune jusqu'à la 10e Avenue	Longueur	360	mètres	
	<b>Démolition</b>				
	Glissière de sécurité à enlever	10	m	45.00 \$	450 \$
	Démolition des trottoirs de béton	510	m <sup>2</sup>	30.00 \$	15 300 \$
	Coupes d'arbres devant l'église	6	unités	200.00 \$	1 200 \$
	Lampadaire à enlever	3	unités	2 000.00 \$	6 000 \$
	Démantèlement de l'enseigne de la mairie et ses aménagements	1	global	2 000.00 \$	2 000 \$
	<b>Infrastructures</b>				
	Égout pluvial C.P.V. DR-35 300mm	510	m.l.	200.00 \$	102 000 \$
	Regard pluvial préfabriqué, béton armé, circulaire, 900mm. diam.	6	unités	4 000.00 \$	24 000 \$
	Puisard préfabriqué, béton armé, circulaire, 600 mm diam.	12	unités	3 000.00 \$	36 000 \$
	Trottoir en béton coulé	1695	m <sup>2</sup>	75.00 \$	127 125 \$
	Bordure de granite	720	m.l.	115.00 \$	82 800 \$
	Garde-corps en acier galvanisé	10	m.	400.00 \$	4 000 \$
	Traverse piétonnière en pavé de béton	80	m	180.00 \$	14 400 \$
	<b>Aménagement</b>				
	Mobilier (corbeille à déchets)	5	unités	800.00 \$	4 000 \$
	Mobilier urbain (bancs)	4	unités	1 200.00 \$	4 800 \$
	Réaménagement du seuil de la place de la Mairie	1	global	40 000.00 \$	40 000 \$
	Plantation d'arbres	80	unités	400.00 \$	32 000 \$
	Gazon en plaques pour réparations	500	m <sup>2</sup>	10.00 \$	5 000 \$
	Signalisation sécurité pour chantier	1	global	5 000.00 \$	5 000 \$
	Réparation des entrées charretières et trottoirs des riverains	1	global	20 000.00 \$	20 000 \$
	Ajustement et ajout de panneaux de signalisation	1	global	1 000.00 \$	1 000 \$
	Poteau à enlever	1	global	3 000.00 \$	3 000 \$
	<b>Éclairage</b>				
	Lampadaire à réinstaller	3	unités	2 000.00 \$	6 000 \$
					536 075 \$
	Honoraires professionnels			10%	53 608 \$
					589 683 \$
				TPS 5%	29 484 \$
				TVQ 7.5%	46 437 \$
				Récupération de la TPS	(29 484) \$
1.2	Tronçon de la fosse septique commune jusqu'à la 10e Avenue	Longueur	360	636 120 \$	

No.	Titre du projet	Coût			
1.3	<b>Tronçon de la 10e Avenue jusqu'au chemin Curé-Corbeil Est</b>	<b>Longueur</b>	<b>250</b>	<b>mètres</b>	
	<b>Démolition</b>				
	Démolition des trottoirs de béton	480	m <sup>2</sup>	30.00 \$	14 400 \$
	Démolition des bordures en béton	150	m	15.00 \$	2 250 \$
	<b>Infrastructures</b>				
	Regard sanitaire préfabriqué, béton armé, circulaires, 900mm dia., tampons tanchet conduite de ventilation	1	unité	4 400.00 \$	4 400 \$
	Regard sanitaire préfabriqué, béton armé, circulaires, 900mm dia.	1	unités	1 000.00 \$	1 000 \$
	Entrée de service sanitaire C.P.V DR-26 150 mm, arrière lot	1	unités	1 800.00 \$	1 800 \$
	Égout pluvial C.P.V. DR-35 300mm	135	m.l.	250.00 \$	33 750 \$
	Regard pluvial préfabriqué, béton armé, circulaire, 900mm. diam.	2	unités	4 000.00 \$	8 000 \$
	Puisard préfabriqué, béton armé, circulaire, 600 mm diam.	6	unités	3 000.00 \$	18 000 \$
	Trottoir en béton coulé	975	m <sup>2</sup>	75.00 \$	73 125 \$
	Bordure de granite	500	m.l.	115.00 \$	57 500 \$
	Traverse piétonnière en pavé de bétor	10	m	180.00 \$	1 800 \$
	<b>Aménagement</b>				
	Mobilier (corbeille à déchets)	2	unités	800.00 \$	1 600 \$
	Mobilier urbain (bancs)	2	unités	1 200.00 \$	2 400 \$
	Plantation d'arbres	10	unités	400.00 \$	4 000 \$
	Signalisation sécurité pour chantier	1	global	2 500.00 \$	2 500 \$
	Muret de soutien secteur de la rue Lapierr	1	global	18 000.00 \$	18 000 \$
	Réparation des entrées charretières et trottoirs des riverains	1	global	10 000.00 \$	10 000 \$
	Ajustement et ajout de panneaux de signalisation	1	global	1 000.00 \$	1 000 \$
					<u>255 525 \$</u>
	Honoraires professionnels			10%	<u>25 553 \$</u>
					281 078 \$
				TPS 5%	14 054 \$
				TVQ 7.5%	22 135 \$
				Récupération de la TPS	<u>(14 054) \$</u>
1.3	<b>Tronçon de la 10e Avenue jusqu'au chemin Curé-Corbeil Est</b>	<b>Longueur</b>	<b>250</b>	<b>303 212 \$</b>	
2	<b>Restructuration des infrastructures de la 10 e avenue</b>	<b>(Longueur</b>	<b>170</b>	<b>mètres)</b>	
2.1	<b>Tronçon de la rue Morin jusqu'au Pont</b>	<b>Longueur</b>	<b>170</b>	<b>mètres</b>	
	<b>Démolition</b>				
	Ajustement des puisards, regards et valves d'eau	1	global	2 000.00 \$	2 000 \$
	Décapage, mise en forme et nivellement au profil brut	1750	m <sup>2</sup>	6.00 \$	10 500 \$
	Glissière de sécurité à enlever	30	m	45.00 \$	1 350 \$
	Démolition de trottoir de béton	420	m <sup>2</sup>	30.00 \$	12 600 \$
	Lampadaire à réinstaller	1	unité	2 000.00 \$	2 000 \$
	<b>Infrastructures</b>				
	Égout sanitaire C.P.V. DR 41 250 mm, 10e Avenur	75	m.l.	200.00 \$	15 000 \$
	Regard sanitaire préfabriqué, béton armé, circulaires, 900mm dia., tampons tanchet conduite de ventilation	2	unité	4 400.00 \$	8 800 \$
	Traverse de la rivière, P.E.H.D SDR-11, 100 mrr	60	m.l.	400.00 \$	24 000 \$
	Entrée de service sanitaire C.P.V DR-28 100 mm, raccordement	4	unités	800.00 \$	3 200 \$
	Entrée de service sanitaire C.P.V DR-28 100 mm, nouveau		unités	800.00 \$	- \$
	Station de pompage eaux usées	1	global	35 000.00 \$	35 000 \$
	Égout pluvial C.P.V. DR-35 300mm	165	m.l.	200.00 \$	33 000 \$
	Regard pluvial préfabriqué, béton armé, circulaire, 900mm. diam.	3	unités	4 000.00 \$	12 000 \$
	Puisard préfabriqué, béton armé, circulaire, 600 mm diam.	6	unités	3 000.00 \$	18 000 \$
	Chaussée en béton bitumineux incluant fondation	2550	m <sup>2</sup>	45.00 \$	114 750 \$
	Trottoir en béton coulé	635	m <sup>2</sup>	75.00 \$	47 625 \$
	Bordure de granite	580	m.l.	115.00 \$	66 700 \$
	Marquage de la chaussée	640	m.l.	8.00 \$	5 120 \$
	Garde-corps en acier galvanisé	30	m.	400.00 \$	12 000 \$
	Traverse piétonnière en pavé de bétor	20	m	180.00 \$	3 600 \$
	<b>Aménagement</b>				
	Sentier multifonctionnel, béton bitumineux aménagement placette	1	global	5 000.00 \$	5 000 \$
	Mobilier (corbeille à déchets)	1	unités	800.00 \$	800 \$
	Mobilier urbain (bancs)	6	unités	1 200.00 \$	7 200 \$
	Plantation d'arbres	15	unités	400.00 \$	6 000 \$
	Gazon en plaques pour réparations	350	m <sup>2</sup>	10.00 \$	3 500 \$
	Signalisation sécurité pour chantier	1	global	2 500.00 \$	2 500 \$
	Réparation des entrées charretières et trottoirs des riverains	1	global	4 000.00 \$	4 000 \$
	Ajustement et ajout de panneaux de signalisation	1	global	1 000.00 \$	1 000 \$
	Déplacement du poteau Hydro/Bell fibre optique	1	global	15 000.00 \$	15 000 \$
	Travaux transitoires au pont	1	global	2 057.00 \$	2 057 \$
	Lampadaire à réinstaller	1	unité	2 000.00 \$	2 000 \$
					<u>476 302 \$</u>
	Honoraires professionnels			10%	<u>47 630 \$</u>
					523 932 \$
				TPS 5%	26 197 \$
				TVQ 7.5%	41 260 \$
				Récupération de la TPS	<u>(26 197) \$</u>
2.1	<b>Tronçon de la rue Morin jusqu'au Pont</b>	<b>Longueur</b>	<b>170</b>	<b>565 192 \$</b>	

<u>No.</u>	<u>Titre du projet</u>	<u>Coût</u>
<b>SOMMAIRE DES COÛTS</b>		
1	Restructuration des infrastructures de la rue Morin (Longueur 1000 mètres)	1 503 691 \$
2	Restructuration des infrastructures de la 10 e avenue (Longueur 170 mètres)	565 192 \$
		<u>2 068 883 \$</u>
	Taxe d'accise	148 883 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>1 920 000 \$</b>
	Règlement d'emprunts	1 920 000 \$

Estimation préparée par :

\_\_\_\_\_ Le 2 mars 2009  
Daniel Vendette, inspecteur municipal

Approuvée par :

\_\_\_\_\_ Le 2 mars 2009  
Pierre Delage, directeur général